



Durée de la formation ?

1 jour.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance santé collective, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Se tenir informé des évolutions réglementaires régissant les contrats de santé complémentaire d'entreprise.

Comment ?

Par une revue très complète des nouveaux textes publiés

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance santé collective.

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX VALLIER

Diplômée d'un DESS en droit des assurances et de la responsabilité, expert en Protection sociale et assurance depuis 20 ans, tout d'abord chez un assureur, et depuis 13 ans en tant qu'Avocat, elle exerce chez August Debouzy.



La formation en pratique...

Quand et où ?

6 mars 2020

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 250 € HT + TVA 20%, soit 1 500 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?



Lois de financement de la Sécurité sociale 2019 et loi de finances 2019 :
quelles mesures ?

Complémentaire santé :

- LFSS 2019 et réforme du 100% santé
- Evolution du cahier des charges des contrats responsables : vers une modification des actes juridiques fondateurs et des contrats d'assurance ? Période transitoire

Prévoyance :

- Que devient la prévoyance du « 1,50% TA » avec la fusion Agirc-Arrco et la nouvelle hiérarchie des normes issue des ordonnances Macron

Épargne – Retraite

- Mise en place du régime unifié Agirc-Arrco au 1er janvier 2019
- Loi PACTE : la nouvelle architecture de la retraite supplémentaire – les Plans d'épargne-retraite
- Loi PACTE : sort des régimes de retraite à prestations définies

Actualités sur les régimes collectifs de protection sociale :

- Impacts de la fusion Agirc-Arrco sur les catégories objectives des régimes collectifs : quelle tolérance des Urssaf ?
- Point sur les régimes de branche : avis CEDS, décisions jurisprudentielles, articulation avec les régimes d'entreprise (Ordonnances Macron)
- Dernières jurisprudences

Retour d'expérience sur les redressements Urssaf en matière de protection sociale d'entreprise et points de vigilance sur les procédures Urssaf.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Formation complète, adaptée à mes attentes, du temps pour échanger, c'est appréciable. »

CH, Responsable affaires grands comptes, LA MUTUELLE GÉNÉRALE

« Programme très intéressant, adapté à l'actualité et à l'activité du stagiaire. »

TC, Chargée d'études métier, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Formation très interactive et efficace. »

LR, Chargée d'études métier – ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Très bien, les exemples et cas pratiques sont d'une grande utilité. »

OC Actuaire associé – MMA

Cette formation est proposée en partenariat avec